

FICHE ANNEXE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE PÔLE RESSOURCES

1/ Contenu de la prestation assurée :

La Direction Générale Adjointe du pôle ressources est mobilisée pour piloter la convention de mutualisation.

Ses missions portent sur :

- La co écriture de la convention
- La mise en cohérence de la convention, l'alignement de l'organisation aux engagements
- L'animation de la convention
- L'évaluation de la convention et la proposition d'améliorations
- La coordination des directions support

2/ Coût à prendre en charge par le CCAS :

Les prestations de la ville seront facturées en fin d'année sur la base d'un pourcentage fixé à 1 % des charges de personnel du service communication de l'année N- 1.